

Date : le 20 octobre 2009

Rédacteur : C. Beurois, Médiation et Environnement (M&E)

Attention : Aux membres du Comité Permanent de la Concertation (CPC)

Copie : Loïc Blondiaux et Jean Lafont, V Feltesse, Président de la CUB, CUB/Direction Grands Travaux pour information

Référence : réunion du CPC du 16 octobre 2009

Objet : compte rendu

Préambule : Ce compte rendu ne constitue pas un verbatim de nos échanges tenus lors de cette seconde réunion du CPC Jean Jacques Bosc. A ce titre, il reprend les points principaux issus de ceux-ci. Le présent document est validé dans sa forme et son contenu par les deux garants de la concertation, Loïc Blondiaux et Jean Lafont. Vous pouvez bien évidemment produire tous commentaires ou remarques à son sujet qui seront mis à disposition des membres du CPC lors de notre prochaine réunion.

La réunion a fait l'objet d'un enregistrement intégral.

Participants :

Voir pièces annexes

Format de la réunion : La réunion s'est déroulée à l'Hôtel Communautaire de 18h15 à 20h15 sous la présidence de Nicolas Florian.

Déroulé de la réunion : Nicolas Florian ouvre la séance. Il rappelle pour les nouveaux entrants le cadre général de la concertation et du rôle attendu du CPC, ainsi que les principaux points administratifs ayant déjà balisé la procédure de concertation. Il pointe tout particulièrement le fait que, si la CUB a décidé par délibération de réaliser un franchissement de la Garonne répondant à un certain nombre d'objectifs arrêtés, les fonctionnalités et modalités de ce franchissement restent à préciser et font justement l'objet de cette concertation. Il fait également part du souhait de la maîtrise d'ouvrage de voir le CPC se doter d'une vice présidence « société civile » afin de mieux rendre compte de la réalité de sa composition. M&E décrit ensuite le dispositif actuel de concertation afin de l'ouvrir à commentaires et critiques. Après un tour de table rapide de présentation des participants, Les échanges sont ensuite ouverts avec la salle.

Points d'échange principaux:

- ✓ **La question des réunions publiques** : (D. Lesbats, (C2D), Comité de quartier Sembats et du Prêche, Mme Lacuey, Floirac, C. Jean, Sepanso, F Ballester, Service Com CUB, N. Guenro, AutoCool,)

Pour une grande majorité des participants, le processus de débat public doit s'accompagner de réunions publiques. Au-delà de leur rôle d'information et de mobilisation, elles doivent également permettre une productivité, notamment en responsabilisant les paroles des intervenants en assurant la traçabilité des échanges. La première réunion publique est identifiée comme importante, donnant le ton de l'ensemble du processus. Elles doivent pouvoir bénéficier d'une forte mobilisation et éventuellement recourir à des outils innovants pour aller chercher « ceux qui ne viennent jamais ». Elles doivent également permettre de sortir de la concertation

« entre initiés ». Pour certains, la complexité du sujet et les enjeux d'ores et déjà identifiés plaident pour une réflexion sur des formats de réunion type ateliers permettant peut être des échanges plus productifs. Il apparaît également que les réunions publiques sont catalyseurs des autres modes de concertation, notamment électronique. Il est également mentionné à plusieurs reprises la nécessité d'innover pour répondre à l'ambition affiché par la maîtrise d'ouvrage.

Au regard de l'enjeu « réunion publique », l'animation propose qu'un groupe de volontaires travaille sur la question en amont du prochain CPC afin de pouvoir y verser à validation une réflexion plus approfondie.

- ✓ ***La question de la portée de la mission des garants :*** (Relai C, l'association Monté Christo, L. Curvale, N. Florian, L. Blondiaux, J Lafont) souhaite avoir des clarifications sur le pouvoir réel des garants dans le dispositif.

Il est précisé que les rapports des garants (intermédiaire et final) seront des pièces importantes versées au dossier. Au-delà des garants, le CPC a également vocation le cas échéant à rappeler à l'ordre la maîtrise d'ouvrage si les engagements de la charte ne sont pas tenus. Pour les garants, leur mission est clairement de veiller au respect des engagements de la charte de la concertation et ils n'ont à ce titre pas de mission à portée juridique ou réglementaire mais davantage une mission à portée morale. Pour eux, cela permet de traiter le fond des choses et de dépasser la simple vérification de la conformité.

D'autre part, il ne s'agit pas pour eux de fournir une analyse à postériori mais également d'intervenir d'une façon active tout au long du processus pour lui maintenir le niveau d'ambition auquel il prétend.

- ✓ ***La question du périmètre de la concertation :*** (N. Guenro (AutoCool), M. Lesbats, (Aquitaine Alternatives), Relai C et Monté Christo, Euratlantique,)

Pour N Genro, le fait que l'opportunité du projet ne fasse pas partie au sens strict de la concertation peut constituer un frein à l'engagement dans le processus. Ce point est cependant tranché par la délibération de la CUB antérieure au lancement de la procédure de concertation.

Il apparaît pour plusieurs participants qu'on ne peut dissocier le projet de franchissement des opérations d'aménagement périphérique en cours ou projetée (Aréna sur Floirac, Euratlantique, gare st Jean,) ou de son impact prévisible en termes d'urbanisme ou de réorientation des trafics. En d'autres termes, il faut tenter de donner un éclairage plus global au projet (diminuer le « saucissonnage », mise en perspective avec d'autres programmations régionale ou nationale (schéma directeur transport, grenelle, politique changement climatique). Un porté à connaissance des projets périphériques doit être assuré, même si un certain nombre de données sont disponibles dans le livre blanc.

Les impacts environnementaux et au cadre de vie, sur un périmètre élargi par rapport au projet, y compris sur son volet compensation, doivent y trouver toute leur place. Le dispositif de concertation doit également permettre de se projeter en phase projet opérationnelle, c'est-à-dire à la façon dont les habitants peuvent par exemple être associés aux phases architecturales.

- ✓ ***La question de la mobilisation des habitants dans le cadre de la concertation :*** (M. Lesbats, Aquitaine Alternative, F. Ballester, service com. CUB, N. Genro, AutoCool, N. Florian)

La réussite de la concertation passe par une bonne mobilisation des habitants autour de l'enjeu, y compris au-delà de ceux qui se trouveront directement concernés par le projet. A ce titre, la mobilisation des relais associatifs doit être assurée. De même, les communes concernées doivent prendre leur part dans ce travail et d'autres voies peuvent être investiguées (école, cantine, etc..). Il est proposé de demander aux collectivités de désigner un élu référent à ce sujet. Au-delà de la réflexion sur la mobilisation du vecteur associatif, il apparaît également intéressant de regarder vers d'autres instances existantes, telle l'université populaire d'Aquitaine par exemple. Ce point peut également faire l'objet d'une approche en groupe de travail intermédiaire.

- ✓ ***La question de l'évaluation du livre blanc 1ere partie :*** (C. Jean, Sepanso, M. Lesbats, Aquitaine Alternatives). Seuls deux membres du CPC avaient pu prendre connaissance du livre blanc 1ere partie. Selon leur analyse, ce document contribue à donner un bon premier niveau d'information, tout en pointant la difficulté de cet exercice (trop simple pour certain, trop compliqué pour d'autre, etc...). Il gagnerait à résigner le projet dans le cadre des données et engagements nationaux.
Cette critique du livre blanc 1ere partie et des autres documents à venir sera reprise lors du prochain CPC lorsque l'ensemble des membres en aura pris connaissance. D'un point de vue pratique, il apparaît que son téléchargement sur le site est problématique et les services CUB vont faire le nécessaire à ce propos.
B. Arnault de Sartre, pour la direction grand projet de la CUB, replace le livre blanc 1ere partie dans son contexte, notamment réglementaire, comme document de base à la procédure en cours. Il trace également les grandes lignes du livre blanc 2nd partie (modalités possibles de franchissement, fonctionnalités et enjeux de raccordement) et des autres documents à venir sous court terme. Ceux-ci seront communiqués aux membres du CPC dès leur validation en Comité de Pilotage Projet. Ils feront l'objet d'une lecture critique lors de la prochaine réunion du CPC.
- ✓ ***La question de l'information:*** (comités de quartiers Bègles, M. Desbats, Aquitaine Alternatives, Relais C.)
Pour les membres du CPC, le vecteur d'information par les mairies doit être amélioré. La communication au plus près des habitants doit être recherchée pour une meilleure mobilisation. Le service Com. de la CUB présente un certain nombre d'outils potentiels et de stratégies de communication. Il précise que les dépôts sur le site Concertation.cub ont la même valeur que les dépôts sur registre en mairie.
La question de l'information vers les habitants est un enjeu fort pour les membres du CPC à la fois pour permettre une bonne qualité de la concertation et rassurer les habitants. Ce point suppose de prendre connaissance de l'existant (livre blanc et document à venir) puis de définir éventuellement des formes et vecteurs plus adaptés. Comme souligné par plusieurs participants et le service com., l'information doit s'adapter à plusieurs publics ce qui conditionne probablement plusieurs types de documents (plus ou moins techniques, synthèses, etc..). D'autre part, l'information sur les projets périphériques au franchissement doit être améliorée pour renforcer sa cohérence, même si le livre blanc donne déjà des indications en ce sens.
Il est également rappelé que la dimension temporelle du projet doit être prise en compte car cette durée peut également faire évoluer le type de public cible.
Ces éléments seront en partie abordés dans le cadre de la réflexion en atelier sur les réunions publiques.

✓ **La question du fonctionnement du CPC :** (relai C)

Le CPC doit rester le lieu de discussion et de validation principal, conformément à ses missions. Dans ce cadre, les travaux en atelier ne sont conçus que comme des étapes préalables permettant de soumettre au CPC des éléments déjà structurés et débattus par une partie de ces membres, afin d'en accroître la productivité.

Points de décision:

- ✓ **Validation de la composition du CPC :** la composition du CPC est validée dans sa configuration actuelle. Elle reste ouverte à l'accueil d'autres membres et compétences en fonction des propositions de ses membres, propositions soumises à la validation du président de la CUB.
- ✓ **Désignation d'une vice présidence société civile :** l'appel à candidature étant lancé, la prochaine réunion statuera sur cette désignation.
- ✓ **Nécessité de mise en œuvre de réunions publiques :** les réunions publiques d'échange apparaissent comme incontournables pour les membres du CPC et la réflexion sur leurs caractéristiques doit être lancée.
- ✓ **Extension du périmètre de mobilisation :** Les membres du CPC peuvent proposer d'adosser à la procédure en cours des partenaires afin d'augmenter l'effet d'échelle du dispositif.
- ✓ **Mise en route de réunions de travail intermédiaires pour accroître la productivité du CPC :** Sans déroger aux prérogatives du CPC, un groupe de travail sur la base du volontariat se met en place avec une réunion prévue le 3/11/09 pour avancer dans un premier temps sur la question des réunions publiques.
- ✓ **Evaluation du livre blanc 1ere partie:** Les deux associations ayant pris connaissance du livre blanc donne quitus au document. Ce travail sera complété lors de la prochaine session du CPC par l'avis des autres membres et étendu aux autres documents produits (livre blanc 2nd partie, étude de déplacement)
- ✓ **Désignation de référents en mairie :** Il va être demandé aux collectivités concernées par le projet de franchissement de désigner un élu référent afin d'optimiser l'interface entre la concertation et les territoires communaux.

Fait à Savigné sous le Lude, sur la base du verbatim enregistré, le 26 octobre 2009,

Pour l'animation, C. BEUROIS, Médiation et Environnement



Pour les Garants, L. BLONDIAUX et J. LAFONT

Two handwritten signatures. The first signature on the left appears to be "L. Blondiaux" and the second signature on the right appears to be "J. Lafont".

Pièces annexes

- Document de présentation projeté en séance du 16/10/09
- Listes des invités et participants à la réunion du 16/10/09